PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 965-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 512

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier diverses dispositions du règlement de zonage numéro 512 ;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement 965-2023 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux, à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2023;

PAR CONSÉQUENT;

23-12-04-6408 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement portant le numéro 965-2023, statue et décrète par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des classes d'usages autorisées par zone de l'article 4.9 du règlement de zonage 512, est modifiée à la colonne **Zone comportant des particularités** par l'ajout de l'usage h6 « habitation mixte » dans la zone commerciale CO-2 selon les conditions stipulées au règlement sur les usages conditionnels et est contingenté à un seul usage dans ladite zone et ce, tel que suit:

ZONES	USAGES AUTORISÉS	ZONES COMPORTANT DES PARTICULARITÉS

COMMERCE CO-2	C1, C2, C3, C5, C6, C9, C10, C11, C12	L'usage h6 « Habitation mixte » est autorisé dans la zone commerciale CO-2 selon les conditions stipulées au règlement sur les usages conditionnels et est contingenté à un seul usage dans ladite zone.

(Article susceptible d'approbation référendaire)

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____ _____

André Brunette, maire Denyse Jeanneau, Greffière

Avis de motion: *4 décembre 2023*
Présentation et dépôt du 1er projet de règlement : *4 décembre 2023*
Adoption du 1er projet de règlement: *4 décembre 2023*
Numéro d'adoption du 1er projet de règlement *23-12-04-6408*
Avis public de l'assemblée de consultation publique :
Assemblée de consultation publique:
Avis public (demande de participation à un référendum)
Adoption du règlement (aucune demande valide):
Numéro d'adoption du règlement :
Certificat de conformité par la MRC :
Entrée en vigueur du règlement:
Avis public de l'entrée en vigueur du règlement :

(Règlement no. 965-2023)